30e ANNEE N° 2437 — PARAIT LE SAMEDI — 27 JUIN 1914

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, *Rue Droite* 25, SISTERON

Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20
Commerciales (la ligne).....0,15
Réclames (la ligne).....0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

L'EMPRUNT

Deux jours ont suffi pour que la Chambre et le Sénat examinent et votent le projet d'emprunt. Cette rapidité aussi anormale a provoqué des critiques dans les deux Assemblées. Députés et sénateurs ont été d'accord pour ne pas refuser les crédits que le gouvernement demandait sans délai, mais ils ont également déploré que le temps nécessaire ne leur soit pas laissé pour étudier la loi soumise à leur approbation.

Ce n'est pas d'hier, il est vrai, que date l'idée d'un emprunt. Le ministère Barthou en avait déjà fait accepter le principe et depuis le vote de la loi de trois ans, le Parlement sait qu'un appel à l'épargne publique est devenu indispensable.

Chacun a donc pu se faire une opinion sur cette question et si le débat a suivi de très près le dépôt du projet, il n'est cependant pas possible de prétendre que les parlementaires ont été pris à l'improviste et que le vote de l'emprunt a été obtenu par surprise.

Est-ce à dire qu'ayant eu la possibilité de réfléchir le Parlement se soit arrêté à la solution la meilleure ? Nous ne le pensons pas, bien que la faute n'ait pas été commise hier. C'est au moment même ou était votée la loi militaire qu'un gouvernement juste et prévoyant aurait dû proposer les moyens de couvrir les dépenses inhérentes à l'accroissement de nos effectifs et à une nouvelle organisation de notre armée

Le cabinet Viviani a promis de maintenir l'impôt progressif sur le revenu dans le budget de 1914. Il demandera qu'un impôt sur le capital soit incorporé au budget de 1915. Il s'efforcera enfin de réaliser, dans son ensemble le projet voté par la Chambre en 1909. Mais toutes ces mesures sont destinées à alimenter nos budgets en vue de faire face aux dépenses annuelles.

Pour l'instant il faut couvrir des dépenses non renouvelables. Pourquoi n'a-t-on pas eu recours à des taxations exceptionnelles ? Qui aurait pu se plaindre si une contribution imposée par les besoins de la défense nationale avait été demandée à la richesse ? Ce ne sont pas certainement les gros possesseurs de la fortune mobilière et immobilière, qui ont pour la plupart mis quelque ostentation à se placer au premier rang des partisans de l'augmentation de notre force armée.

Ainsi le gouvernement de M. Barthou aurait évité de laisser peser sur nos finances des charges qui ne sont pas allégées par l'emprunt. On va payer, en effet, à l'aide des capitaux prêtés à l'Etat, 600 millions de dépenses non renouvelables intéressant la défense nationale. Pour obtenir une pareille somme, nous commençons par sacrifier 5 millions en frais d'émission. Nous devrons ensuite consacrer annuellement les crédits nécessaires à l'amortissement de cette dette en vingt-cinq années. Nous sommes enfin tenus au service de l'intérêt.

Or, ce n'est là qu'une première tranche de l'emprunt qui atteindra peut-être le total effrayant de deux milliards. C'est donc pour l'avenir une longue et lourde obligation que contracte l'Etat, alors que, pour une large part tout au moins, il était possible, il y a un an, d'obtenir des ressources sans surcharger en rien nos budgets.

C'est trop tard à présent et on comprend fort bien que le Parlement n'ait pas pu refuser au gouvernement le seul moyen de mettre un terme à la crise financière. Mais la situation dans laquelle nous avons été placés par l'imprévoyance des hommes qui ont engagé les dépenses militaires sans se préoccuper de trouver en même temps les crédits, doit servir d'exemple pour l'avenir. Les intentions de la nouvelle Chambre sont, à ce point de vue excellentes. Il faut souhaiter qu'elle tienne durant quatre ans ses premières promesses.

M. POINCARÉ

dans les Alpes

La date du voyage que le Président de la République se propose de faire dans les Alpes au mois d'août n'est pas encore définitivement fixé. Il est probable toutefois que M. Poincaré quittera Paris entre le 8 et le 10. Il se rendra tout d'abord à Gap puis à Digne et il arrivera le lendemain matin à Nice où commencera immédiatement le voyage touristique.

Ce voyage prendra 8 journées :

Première journée : Nice, Guillaume et Barcelonnette ;

Deuxième journée : Barcelonnette, Aiguilies, Briançon ;

Troisième journée : Briançon, Bourg-d'Oisans, Grenoble ;

Quatrième journée : Séjour à Grenoble (excursion en Vercors) ;

Cinquième journée : Grenoble, La Tour-du Pin, Chambéry ;

Sixième journée : Chambéry, St-Jean-de-Maurienne, Annecy ;

Septième journée : Annecy, St-Gervais, Col de Voza, Chamonix ;

Huitième journée : Chamonix, Thonon, Evian, départ de St-Julien ;

Neuvième journée : Arrivée à Paris.

* * *

Le trajet de Gap à Digne comporte un arrêt à Sisteron. Dores et déjà nous pouvons dire d'une façon officieuse — presque officielle — que le Président de la République s'arrêtera une demi heure et sortira dans la cour de la gare où le public sera admis.

A l'occasion de la présence de M. Poincaré à Sisteron et vu l'affluence des étrangers ce jour là, on a sugéré dans un milieu autorisé l'idée d'organiser une fête qui durera toute la journée.

Nous nous y aiderons de toute notre bonne volonté.

Au 'Sisteron-Vélo'

Dimanche matin, M. le commandant Pozzo di Borgo, inspecteur des sociétés de préparation militaire, s'est rendu sur les terrains de manœuvres du Sisteron-Vélo.

Il a été reçu par MM. Raoul Anglès, député et Gasquet, maire, présidents d'honneur de la société ; par MM. Michel, adjoint au Maire ; André, conseiller municipal ; Conchy, président du Sisteron-Vélo ; Collombon, secrétaire, etc.

Après une visite rapide du champ de tir, M. le commandant inspecteur a passé en revue les candidats au brevet d'aptitude militaire. Il s'est montré très satisfait des résultats obtenus par le zèle et l'activité des organisateurs, M. le député Anglès a signalé d'une façon particulière à l'attention du commandant inspecteur le dévouement du sous-officier Lefèvre.

Après l'inspection un apéritif d'honneur a été offert à M. Pozzo di Borgo et aux nombreux membres honoraires qui avaient tenu, par leur présence, à souligner l'importance de cette réunion patriotique.

Chronique Locale

SISTERON

Nos députés. — Les listes électorales des membres des groupes ont été remises au président de la Chambre le 17 juin 1914, en exécution de l'article 11 *ter* du règlement et de la la résolution du 16 juin 1914. Voici comment les députés des Basses-Alpes sont répartis dans les groupes :

M. L. Andrieux, député de Forcalquier, dans le « groupe des républicains de gauche ». MM. R. Anglès, député de Sisteron, et J. Jugy député de Digne, dans le « groupe républicain radical et radical-socialiste ».

MM. A Honnorat, député de Barcelonnette, et J. Stern, député de Castellane, dans le « groupe de la gauche radicale ».

L'ouverture de la pêche. — Malgré un temps incertain, dès la première heure, nos pêcheurs sont partis pour faire la traditionnelle ouverture de la pêche.

Les chevaliers de la gaule, armés comme il convient à tout homme qui se livre à cet inoffensif sport, se sont dirigés vers les principales rivières et avec une patience de longue haleine dont il faut les louer ils ont attendu..... la formidable averse qui s'est abattue sur la ville et ses alentours vers 2 heures de l'après-midi. Néammoins, armés de leur ligne et de leur courage ils sont retournés satisfaits du devoir accompli et la conscience nette de n'avoir pas semé la mort parmi ses inoffensives bestioles.

* * *

Lacher de pigeons. — Deux soldats appartenant au 1e génie, détachés au fort Tournoux sont venus cette semaine dans notre ville procéder à un lacher de pigeons voyageurs au nombre d'une douzaine. Ce lacher est prescrit par les autorités militaires qui font actuellement des manœuvres de colombophile en éloignant chaque jour les pigeons de leur colombier habituels.

* * *

Succés scolaires. — Aux examens du brevet élémentaire qui viennent d'avoir lieu à Digne l'Ecole supérieure vient de remporter de brillants succès. Les 10 élèves présentées ont été toutes reçues : ce sont Mlles Claire Bayle d'Uvernet, Yvonne Barles du Lautaret, Suzanne Gibert de Barrême, Germaine Jaconet d'Annot, Martin Lagarde du Caire, Olga Marey de St-Vincent, Andréa Martin de Mison, Marguerite Pleindoux de Revest-du-Bion, Hélène Portel de Château-Arnoux, Gabrielle Rolland de Sisteron.

Ces résultats, venant après ceux de l'examen des Bourses où toutes les élèves présentées furent également reçues sont le plus bel éloge que l'on puisse faire de notre école et de son personnel

Nous adressons aux professeurs et aux élèves lauréates nos plus vives félicitations.

* * *

Au P.-L.-M. — M. Balcet sous-chef de gare à Veynes est nommé chef de gare à Sisteron en remplacement de M. Monnet admis à faire valoir ses droits à la retraite.

En quittant son poste M. Monnet laisse à Sisteron un bon souvenir parmi ses subordonnés et dans la population par l'urbanité et la grace qu'il a toujours apporté dans ses délicates fonctions.

Tous nos vœux accompagnent M. Monnet, dans sa nouvelle résidence.

© VILLE DE SISTERON

Touring-Club. — Le Président du Touring-Club, MM. Defert, vice-président, et Ed. Chaix, membre du conseil ont été reçus par M. le Président de la République, auquel ils ont fait hommage d'un album contenant les vues des sites les plus pittoresques de la route des Alpes.

On sait la part prise par le Touring-Club à la création de cette route qui, lorsqu'elle sera terminée, sera la plus haute d'Europe.

Le Président de la République s'est montré très sensible à cette attention des représentants du Touring-Club et leur a renouvellé l'assurance de toute sa sympathie pour l'œuvre poursuivie depuis bientôt 25 ans par la grande association.

Secours Mutuel.— Dimanche 5 Juillet prochain aura lieu dans une salle de la mairie, à 3 h. du soir, l'assemblée générale de la Société de Secours mutuels des hommes.

Remonte. — La Commission de remonte d'Arles, achètera le mardi 8 Juillet prochain à 9 h. 1/2 du matin, dans la cour de la gare, des chevaux de trait et de selle.

Remerciements. — M. Noël Clément, chapelier. et sa famille, remercie bien sincèrement toutes les personnes qui, à l'occasion du décès de Mme Marie Clément, née Pons, son épouse, ont pris part à son malheur et ont assisté nombreuses à ses obsèques.

Avis. — M. Bonfort, propriétaire des grandes vacheries de Beaulieu, a l'honneur d'informer sa clientèle, qu'il vient de transférer son dépôt de lait chez M. Moyne, maréchal-ferrant, au Portail. On peut s'y adresser dès maintenant.

Avis — Un service d'autobus fonctionnera entre Sisteron et Turriers à partir du 1er juillet prochain aux heures suivantes :

Départ de Sisteron à 3 h. 30 du soir, arrivée à Turriers à 6 heures.

Départ de Turriers à 3 h. 50 du matin, arrivée à Sisteron à 6 heures, correspondant avec les trains de descente et de montée.

Avis. — M. Emeric Lucien Jullien prévient le public qu'à dater de ce jour, il ne reconnaîtra plus les dettes que pourrait contracter son épouse Madame Marie-Louise Trémier, *dit Andréa*, d'avec qui il se sépare.

On demande un bailleur de fonds ou un associé à la distillerie de lavande.

Pour renseignements s'adresser au bureau du Journal.

ON DEMANDE UN GRANGER

S'adresser de suite à M. Fabre, propriétaire à Peipin.

ON DEMANDE

un apprenti typographe à l'Imprimerie du Journal.

—o—

P-L-M.— La compagnie P-L-M mettra en marche, les 27 juillet et 6 août prochains, au départ de Paris, deux trains spéciaux à prix réduits, [illegible] Dauphiné [illegible] pourra s'effectuer au gré des voyageurs, jusqu'au 1er novembre prochain.

PRIX DES PLACES

aller et retour, de Paris, aux gares ci-après :

	2e classe	3e classe
Grenoble et St-Marcelin	50 fr.	32 f. 50
Romans-Bourg-de-Péage	51	33 » 50
Veynes	56	36 » 50
Die	60	39 » 00
Gap	58	38 » 00
Briançon	64 fr. 50	42 « 00
Sisteron	60	39 » 00
Volx	62 fr. 50	41 » 00
Digne	62 fr. 50	41 » 00

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches dans la plupart des gares et dans les principales localités.

—o—

ETAT-CIVIL

(du 20 au 27 juin)

NAISSANCES

Crossasso Baptiste Dominique, La Baume Maurel Rosé Gabriel Camille, fabrique de papiers.

MARIAGE

Néant

DÉCÈS

Néant.

VOLONNE

Eaux et Forêts. — M. Faure Pierre, garde domanial des eaux et forêts de première classe, au poste non logé de Volonne, tirage N° 11 du cantonnement de Sisteron, est appelé avec son grade et sa classe au poste non logé d'Esparron-la-Bâtie, tirage N° 1, cantonnement de la Motte-du-Caire, en remplacement de M. Spiria, décédé.

CHATEAU-ARNOUX

Certificat d'Etudes. — Notre école de filles vient de remporter un magnifique succès à l'examen du certificat d'études qui a eu lieu à Volonne le 20 juin. Elle a présenté six élèves, toutes ont été reçues. Ce sont : Mlles Brun Juliette, Chaix Marie, Cuchet Lucie, David Madeleine, Ferrant Valentine et Heyriès Marie-J.

Toutes nos félicitations aux élèves et à la maîtresse.

Un véritable Progrès

En médecine, les progrés sont incessants, aussi doit-on, parmi les découvertes récentes, signaler la Poudre Louis Legras, qui calme en moins d'une minute, les plus violents accès d'asthme, crtarrhe, oppression, toux de vieilles bronchites. Cette Poudre merveilleuse a obtenu la plus haute récompense a l'Exposition Universelle de 1900. Une boite est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à M. Louis Legras, 139, Bd Magenta à Paris.

SAVON des PRINCES du CONGO
Méfiez-vous des imitations. — V. VAISSIER.

MESDAMES Si vous avez des IRRÉGULARITÉS qui vous INQUIÉTENT
Ecr. en confiance à G. LACROIX, 0, rue, Phien-Spécialte, Lille (Nord)

CABINET DENTAIRE
E. CASAGRANDE

Pour éviter toute confusion possible M. CASAGRANDE, dentiste à Sisteron a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il est visible tous les jours à son cabinet, place de l'horloge, No 10, maison Gastinel.

Facilité de paiement

CRÉDIT AGRICOLE **Huiles d'Olives** garanties pures olives Huiles de table extra fruitée, Huiles pour fruiture extra, Huiles douces, **Cafés** verts et torréfiés. Prix défiant toute concurrence. **Antonin REYNIER**, membre de la commission départementale de l'oléiculture des Basses-Alpes, membre de la Commission des Contrôles pour les primes accordées à la bonne culture de l'oiivier, représentant du Comptoir Français du sulfate d'ammoniaque, 51, Grande-Rue ou Rue Droite, Sisteron (près la poste).

Etude de Me Charles BONTOUX

Licencié en Droit, avoué près le Tribunal civil de **Sisteron** (B.-A.)

VENTE
PAR LICITATION

Il sera procédé le **mardi vingt un Juillet** *mil-neuf-cent-quatorze, à* **neuf** *heures du matin à l'audience des criées du Tribunal civil de Sisteron par devant Monsieur Vias, juge du siège à ces fins commis, à la*

Vente aux Enchères Publiques

des immeubles ci-après désignés situés sur le territoire de la commune de **Curbans**, *canton de La Motte, arrondissement de Sisteron.*

DESIGNATION
des Immeubles à Vendre

PREMIER LOT

Propriété au lieu dit les Deux Riou, numéros 1111, 1112, 1113 de la section A. du plan cadastral de la commune de Curbans, confrontant du nord, ravin ; du couchant ravin ; du midi le communal et Reyne Adolphe, d'une contenance cadastrale de 53 ares 10 centiares.

Mise à prix : **Cinquante** francs. ci..... **50** francs.

DEUXIEME LOT

Labour au lieu dit Les Plaines, d'une contenance cadastrale de 1 hectare 23 ares 48 centiares ; numéros 1087, 1088. 1089 de la section A. du plan cadastral de la commune de Curbans, confrontant du nord Estornel Désiré ; au couchant, Dalmas Daniel ; du midi Amat François ; du levant, ravin.

Mise à prix : **Cinquante** francs, ci..... **50** francs.

TROISIEME LOT

Maison sise à Curbans, numéro 177 de la section A, le sol en face compris sous le numéro 188 de la section A.

Mise à prix : **Cinq** francs. ci..... **5** francs.

QUATRIEME LOT

Maison sise à Curbans, numéro 183 de la section A. du plan cadastral.

Mise à prix : **Cinq** francs. ci..... **5** francs.

Ces immeubles dépendent de la succession de feu **Allard** François de son vivant propriétaire à Curbans.

La vente en est poursuivie à la requête de Madame Marie **Allard** épouse en secondes noces de **Nivoul** Auguste, du dit Nivoul Auguste son mari dument assistée et autorisée, ce dernier garde-barrière à la Compagnie du Chemin de fer P.-L.-M. demeurant et domiciliés ensemble à Cavaillon, auxquels se sont joints Madame Augusta **Allard** épouse **Bonnet** Urbain, propriétaire, agissant en sa qualité de mari pour assister et autoriser sa femme mineure Augusta Allard et pour tous les cas de droit, les dits époux Bonnet demeurant et domiciliés ensemble à Nibles, tous les susnommés ayant pour avoué Me Charles **Bontoux**.

La vente anra lieu en vertu d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de Sisteron le premier avril mil-neuf-cent-quatorze enregistré, aux clauses et conditions du cahier des charges dressé et déposé au greffe du tribunal civil de Sisteron par ledit Me **Bontoux** à la date du dix-huit Juin mil-neuf-cent-quatorze enregistré.

Pour tous renseignements s'adresser à Me Charles **Bontoux**, avoué près le tribunal civil de Sisteron poursuivant la vente.

Sisteron, le 26 Juin 1914.

C. BONTOUX.

Etudes de Me Charles BONTOUX

Licencié en Droit, Avoué à **Sisteron** (B-A)

et de Me PONDICQ

Docteur en Droit, Notaire à **Apt** (Vaucluse)

VENTE
de
Biens de Mineur

Il sera procédé le **lundi vingt Juillet** *mil-neuf cent-quatorze, à* **onze** *heures du matin, à* **APT** *en l'étude et par le ministère de Me* **Pondicq**, *notaire à* **Apt** *à la*

Vente aux Enchères Publiques

*des immeubles ci-après désignés, situés sur le territoire de la commune d'***Apt** *(Vaucluse)*

DÉSIGNATION
des Immeubles à vendre

PREMIER LOT

Une PARCELLE de terrain sise à Apt, faubourg du Ballet, sur laquelle se trouvent quelques oliviers épars, confrontant dans son ensemble du nord, la ligne du chemin de fer ; au levant Beysson ; du midi, la rue ; du couchant Mille.

Mise à prix : **Mille** francs, ci. **1000 frs.**

DEUXIEME LOT

MAISON

sise à Apt, faubourg du Ballet, numéro 5, dite maison Tissot, figurant au plan cadastral de la dite commune sous le numéro 843 de la section E. confrontant du nord, la rue ; du levant, Moirenc ; du midi, le Calavon ; du couchant Barsnol.

Mise à prix : **Treize mille cinq cents** f. **13.500 fr.**

Après la vente en détail et lot par lot de chacun des immeubles dont la désignation précède, ils seront réunis en bloc en un seul lot sur une mise à prix formée du prix totalisé de chacune des adjudications partielles.

Ces immeubles dependent de la succession de feue Madame Aimée **Bouscarle**, veuve de Monsieur Hippolyte **Turcan**, de son vivant commis de banque demeurant et domicilié à Sisteron.

La vente en est poursuivie à la requête de Monsieur Pierre **Turcan**, ancien industriel, demeurant et domicilié à Oraison (Basses-Alpes), curateur du mineur Maxime **Turcan**, nommé à ces fonctions par délibération du conseil de famille du dit mineur réuni sous la présidence de Monsieur le Juge de paix du canton de Sisteron à la date du deux avril mil-neuf-cent-quatorze, enregistré, le dit Monsieur Pierre Turcan, ayant pour avoué Me Charles **Bontoux**, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Sisteron.

Elle a lieu en vertu d'un jugement sur requête rendu par le tribunal civil de Sisteron le vingt-six Mai mil-neuf-cent-quatorze enregistré, lequel ordonne qu'il sera procédé à la vente à Apt en l'étude et par le ministère de Me **Pondicq** notaire à Apt, aux clauses et conditions du cahier des charges à cet effet dressé et déposé par le dit Me Pondicq en son étude.

Elle se fera en présence de Monsieur Pierre Turcan curateur du mineur Maxime Turcan.

Pour tous renseignements s'adresser à Me **Pondicq** notaire à Apt, ou à Me Charles **Bontoux** avoué à Sisteron.

Sisteron, le 24 Juin 1914.

C. BONTOUX.

© VILLE DE SISTERON

DEPARTEMENT DES BASSES-ALPES

Caisse d'Épargne de Sisteron

En exécution des dispositions légales résultant des articles 4 de la loi du 7 mai 1853, 20 de celle du 20 juillet 1895 et l'article 56 de la loi de finances du 22 avril 1905, les déposants dont les noms suivent sont informés que les dépôts ci-dessous indiqués, pour lesquels **la dernière opération a eu lieu dans le courant de l'année 1884**, et qui sont abandonnés depuis cette époque, **s'ils ne sont pas retirés du 1er Juillet au 31 Décembre prochain inclus,** seront, le 1er Janvier 1915, **atteints par la Prescription.** Les ayants droit sont, en conséquence, invités à faire pendant le délai de six mois qui leur est imparti, toutes les dilligences nécessaires auprès de la caisse d'épargne de Sisteron, en vue de prévenir l'application définitive de la prescription et de conserver ainsi la propriété de leurs fonds.

N° du registre matricule	NOMS ET PRÉNOMS	DATE de la premiere opération	AGE à cette époque	NAISSANCES Dates	NAISSANCES Lieux	Domiciles	Profession	Dates de la dernière opération ou de l'échéance prévue par la loi	Nature de la dernière opération ou de l'échéance prévue par la loi	Montant actuel du capital
194	RICHAUD Michel	9 Mars 1862	52 ans	Avril 1810	Châteauneuf v.s.d.	Ch. V-S-D	cult.	9 mars 1884	rembmt.	43. 94
268	GIRAUD Auguste	7 Janvier 1877	33 ans	15 février 1844	Sisteron	Sisteron	dom.	28 septem. 1884	id.	21. 85
442	TURCAN Louise Augusta	11 Juin 1882	17 ans 1/2	7 octobre 1864	Saint-Geniez	Thèze	s. p.	29 Juin 1884	id.	25. 67
74	JULIEN Bienvenu	5 Novemb. 1882	38 ans	14 janvier 1844	Vilhosc	Vilhosc	prop.	30 mars 1884	id.	6. 90
96	AYASSE Eugène François	24 Décem. 1882	25 ans 1/2	Juillet 1856	Turriers	Vaumeilh	dom.	23 novem. 1884	id.	48. 42
333	BON Eugène	23 Avril 1884	32 ans	22 octobre 1851	Sisteron	Sisteron	cult.	11 mai 1884	id.	9. 94
334	ROUCHON Marie-Rose, épouse BON Eugéne	23 Avril 1884	35 ans	20 septem. 1848	Thélis la Combe (Loire)	Sisteron	mén.	11 mai 1884	id.	9. 68

A Sisteron, le 9 mai 1914

Certifié conforme aux écritures de la Caisse,
Le Président du Conseil d'Administration : **SILVESTRE**

Bulletin Financier

La marché, tout d'abord assez ferme, se montre indécis, affaires rares.

Le 3 0/0 s'inscrit à 84.60 puis à 84.52 1/2.

Parmi les fonds d'Etats étrangers, à signaler la reprise des Fonds balkaniques : Tur 81 50 ; Serbe 81.55

L'Extérieure s'améliore à 89.35 ; les Fonds russes restent bien disposés.

Bonne tendance des Etablissements de crédit : Banque de Aaris 1544 ; Crédit Lyonnais 1626.

Parmi les banques étrangères l'Azow Don se raffermit à 1470.

Les cheminr de fer spagnols restent soutenue : Andalous 324.

Les Valeurs industrielles russes sont en général bien tenues : Briansk 415, Maltzoff 710.

Le compartiment crupifère est ferme : Le Rio Tinto, la grève terminée, remonte à 1728.

Les valeurs de caoutchouc accentuent leur reprise : Malacca 112.

Les titres pétrolifères restent fermes : Napht 481 ; Lianosoff 507.

NOVEL,
42, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

ON DEMANDE

Un apprenti chez M. Revest, ferblantier à Sisteron.

Imprimerie, Librairie, Papeterie. Reliure

— MAROQUINERIE —

PASCAL LIEUTIER

25, RUe Droite - SISTERON - Basses-Alpes

Nous sommes heureux d'annoncer à notre clientèle et au public que nous venons de joindre à notre imprimerie, le commerce de LIBRAIRIE-PAPETERIE-MAROQUINERIE que M. Vollaire exploitait à Sisteron.

Toutes les personnes qui voudront bien nous accorder une visite dans notre magasin trouveront un grand choix de Cartes postales, Papier à lettre fantaisie, Cahiers, Registres, Encres des meilleures marques, Sacs à main et des Articles de fantaisie. En outre elles auront la facilité de trouver réunis dans les mêmes locaux tous les imprimés en usage dans le Commerce et les Administrations. Nous exécutons aussi sur commande tous les modèles qu'on voudra bien nous confier.

FOURNITURES SCOLAIRES ET DE BUREAU
ENVELOPPES - TETES DE LETTRES - FACTURES - DOSSIERS - CARTES - AFFICHES

LA HERNIE

Dangers de la Hernie pendant l'Été
Les nouveaux appareils CLAVERIE de Paris

Pour la majorité des personnes qui souffrent de **Hernies, Efforts, Descente, Déviations utérines**, etc , l'été est la saison terrible.

C'est l'époque où sous l'influence de la chaleur et de la transpiration la tumeur gonfle, s'alourdit, s'enflamme et s'ulcère, où les complications de tous genres surviennent compromettant toute amélioration et amenant avec elle un surcroît de souffrances.

Aussi est-il *de toute nécessité* pour le hernieux *et surtout pour les travailleurs* pendant les longs et pénibles labeurs d'été, de s'assurer le concours d'un appareil *vraiment perfectionné* qui les mette à l'abri de tout malaise et de toute complication.

Seul *les nouveaux appareils pneumatiques imperméables et sans ressort* inventés par **M. A. CLAVERIE**, le grand spécialiste de Paris procurent ce bien être et ce soulagement définitif *d'une façon immédiate*, quel que soient l'âge et l'ancienneté de l'affection, aussi le Jury particulièrement difficile de l'Exposition de Gand 1913 leur a attribué **les plus hautes récompenses : un grand Prix et une Médaille d'Or**.

On sait que **M. A. CLAVERIE** parcourt régulièrement notre région depuis de longues années pour se mettre à la disposition des malades et nous ne saurions trop recommander à tous ceux qui souffrent de se rendre à ses visites pour profiter des bons conseils de sa haute expérience professionnelle.

M. A. CLAVERIE recevra de 9 h. à 5 heures à :

Manosque, jeudi 9 juillet, Hôtel de la Poste.
Forcalquier, vendredi 10, Hôtel Lardeyret.
Digue, samedi 11, Hôtel Remusat.
Sisteron, lundi 13, Hôtel Remusat.
Veynes, mardi 14, Hôtel Dousselin.

«TRAITÉ de la HERNIE» des «VARICES » et des « AFFECTIONS ABDOMINALES » conseils et renseignements gratis et discrètement, A. CLAVERIE, 234, Faub. St-Martin à Paris.

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

HERNIES

La hernie devient une infirmité grave si elle n'est pas maintenue dans l'abdomen. Pourquoi porter un bandage qui fait souffrir et qui laisse glisser la Hernie ? Pourquoi exposer sa vie aux pires dangers de l'étranglement lorsque le remède est si près ?

Cela ne doit plus être ?

Hernieux, vous avez déjà entendu parler du spécialiste M. Glaser, vous avez entendu vanter ses appareils, pourquoi n'riez-vous pas les essayer ?

Les appareils de M. Glaser sont les plus solides et par ce fait ils sont les moins coûteux ; ils se portent jour et nuit sans gêne. Sans sous-cuisse, ils maintiennent les cas de hernies les plus tenaces et permettent les travaux les plus pénibles.

20 août 1913.

Monsieur GLASER,

Atteint depuis 15 ans d'une hernie scrotale de la grosseur du poing, qui me faisait horriblement souffrir, je me décidai, après bien des hésitations, à aller vous voir à votre passage à Sisteron, le 4 novembre 1912.

Bien m'en prit, car aujourd'hui, c'est-à-dire au bout de moins d'un an, je puis dire que je suis complètement guéri.

J'enlève mon appareil, je tousse, ma hernie ne reppraît pas.

Comme marque de reconnaissance je vous autorise, M. Glaser, à publier ma lettre.

ESCLANGON Isidore,
à Sigoyer, par Sisteron (B.-A.)

Que les sceptiques aillent donc essayer pour se convaincre puisque le soulagement est immédiat, la contention radicale et la guérison certaine.

Nous engageons vivement toutes les personnes atteintes de hernies à venir essayer cet appareil de 8 heures du matin à 4 heures du soir, à :

SISTERON, le Lundi 13 juillet, Hotel des Acacias.

Digne, le mercredi 15 juillet, Hôtel Boyer-Mistre.

Forcalquier, le jeudi 16 juillet, Hôtel des Lices.

La brochure instructive et illustrée sera envoyée *franco* sur demande adressée à M. Glaser, Boulev. Sépastopol, 63, Paris.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladie de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qui l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire est la conséquence d'un vœu.

Ecrire à M. Vincent 8, place Victor Hugo à Grenoble, qui répondra gratis, franco et par courrier et enverra les indications demandées

HÉMORROIDES, PLAIES VARIQUEUSES
et de toute nature
Panaris, Anthrax, Furoncles, Abcès, Gangrène, etc., etc.
Véritable
ONGUENT CANET-GIRARD
Plus de cent années d'existence.
Refuser tout produit ne portant pas la signature ci-contre :
Girard
Dans toutes pharmacies ou au Dépôt, 10, r. de Turenne, Paris, LEGOUX, Frères, pharmaciens de 1re classe.
Prix du rouleau : 2 fr. ; franco poste recommandé : 2.20.
NOTICE ADRESSÉE SUR DEMANDE

DÉPURATIF, RÉGÉNÉRATEUR du SANG
RÉGULATEUR des Fonctions Intestinales et Digestives.
APOZÈME des Frères G. N. Saint-Joseph
Produit uniquement végétal, efficacité remarquable, régulière et suivie.
Dans toutes pharmacies ou au Dépôt, 10, r. de Turenne, Paris, LEGOUX Frères, pharmaciens de 1re classe.
Prix de la Boîte : 1 fr. ; franco poste recommandé : 1.25.
NOTICE ADRESSÉE SUR DEMANDE

CONSERVEZ et FORTIFIEZ vos YEUX
EAU COSMOPTIQUE DES FRÈRES G. N. ST-JOSEPH
Dans toutes pharmacies ou au Dépôt, 10, r. de Turenne, Paris, LEGOUX, Frères, pharm. de 1re cl.
Prix du Flacon : 5 fr. ; franco poste recommandé 5.35. — NOTICE ADRESSÉE SUR DEMANDE.

Veillez sur votre Santé!
Ayez toujours
un Flacon
d'Alcool de Menthe
de
Ricqlès
CONTRE :
Maux de Tête
de Cœur, d'Estomac. C'est aussi le
Dentifrice le plus économique.
Son usage quotidien préserve de la
Grippe et des Épidémies.
REFUSER LES IMITATIONS

L'Imprimeur Gérant : Pascal-LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON

Automobiles, **Cycles,** **Motocyclettes.**

'PEUGEOT'

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION AUTOMOBILES, prix très réduits

MACHINES A COUDRE

Francis JOURDAN succesr de H. Martel

Rue de Provence — SISTERON — Basses-Alpes

QUE DE FORTUNES sont gagnées chaque année par d'humbles ouvriers ou employés possesseurs d'une **OBLIGATION A LOTS.** Chaque jour l'on apprend qu'un tel pauvre hier, a conquis la *RICHESSE.* Les **VALEURS A LOTS** représentant l'épargne la plus attrayante, la mieux garantie du bas de laine Français.

Acheter des Valeurs à lots, c'est faire œuvre de prévoyance et OUVRIR SA PORTE à la FORTUNE.

LE 6 JUILLET 1914

ON PEUT GAGNER 200.000 F

contre Cinq francs seulement

On reçoit immédiatement le numéro d'une Obligation *VILLE DE PARIS 3 o/o 1912* et l'on participe au prochain tirage avec *droit à la Totalité du lot gagné,*

Les Ville de Paris 1912, participent à 221 tir. *donnant ensemble les lots ci-dessus*

19	Gros Lots de	200.000	francs
92	—	100.000	—
110	—	50.000	—
221	Lots de	10.000	—
1.105	—	1.000	—
12.657	—	500	—

soit **14.204 Lots** pour la somme de **28.143.500 Francs**

12 tirages par an le 5 de chaque mois

SÉCURITÉ ABSOLUE -:- LISTES GRATUITES APRÈS TIRAGES

Le numéro du titre est envoyé par retour du Courrier

Adresser MANDAT de CINQ francs A M. le Directeur de *La Prévoyante* (Service International) 2, Quai des Eaux-Vives Genève (Suisse). Affranchir à 0f, 25

AVIS IMPORTANT — Les Mandats-poste et Bons de poste français sont acceptés.

Toute demande non affranchie sera refusée.

Produits Alimentaires

Hygiéniques et de Régime

pour

DIABÉTIQUES, DYSPEPTIQUES, ALBUMINURIQUES

et personnes souffrant de l'Estomac

TÉLÉPHONE 44-09

F. GIRAUD

124, Avenue Thiers, LYON

Pain mousseline	Flocons mousseline d'orge
Flûtes mousseline	Flocons mousseline de lentilles
Biscottes mousseline	Farine mousseline torréfiée
Céréaline au gluten	Farine mousseline de lentilles
Céréaline au Cacao	Farine mousseline de haricots verts
Céréaline à la viande de bœ	Crème mousseline d'avoine
Semoules mousseline de gluten	Crème mousseline d'orge
Semoules mousselines torrefiées	Crème mousseline de riz
Flocons mousseline d'avoine	Crème mousseline de févettes

Petit bananin. — Flocons mousseline haricots et pois verts. — Farine mousseline pois verts. — Crème de banane ; Crème mousseline « Radix », au suc de carotte. — Crème mousseline de pommes reinettes — Crème mousseline d'Epinards. — Crème mousseline de châtaignes.

Les pains et les flûtes se font sans sel pour albuminuriques

La Maison F. GIRAUD a obtenu les plus grandes récompenses dans toutes les Expositions où elle a présenté ses produits

Les demander dans toutes les bonnes maisons d'Alimentation Boulangeries, Epiceries, etc., etc,

EXIGER LA MARQUE

Seule Maison de vente à Sisteron :

Epicerie Centrale F. AUDIBERT, rue Droite, 43

GARAGE CENTRAL

Ancienne Maison HONNORAT Jeune

Pierre BUES

Successeur

Rue de Provence — SISTERON

Adresse Télégraphique : BUES - AUTOS - SISTERON

TÉLÉPHONE N° 2

LOCATION D'AUTOMOBILES

Prix très Réduits

Voitures pour Malades —o— Essence, Huiles, Graisse

Atelier de Réparations pour Autos & Cycles

Stocks complets de Pneus "CONTINENTAL"

« « "GOODRICH"

BICYCLETTES - MOTOCYCLETTES - AUTOMOBILES

ACCESSOIRES DIVERS

Pneus et Chambres à Air

"CONTINENTAL" pour Cycles

PRODUITS ALIMENTAIRES HYGIENIQUES ET DE RÉGIME

du Docteur CHARASSE

Pain de gluten solidifié appelé flute — Longuets diététique Charasse
Longuets Charasse pour albuminuriques — Fluettes gluto-kola
Pates spéciales pour potages aux sels des eaux minérales de Vichy
Pates alimentaires gluto-kola, etc,. etc.

Détail DÉPOT RÉGIONAL Gros

Confiserie C. BROUCHON, rue Saumerie, Sisteron

Le gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : Le Maire,

© VILLE DE SISTERON